



POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

donnant le nom de "Chemin de la Florence"
au nouveau morcellement de la campagne
"La Florence".

du 15 mai 1953

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de Me Gustave Martin, notaire, adressée au
Conseil d'Etat en date du 25 mars 1953 concernant la dénomination du
nouveau chemin privé desservant le morcellement de la campagne "La
Florence" (section Eaux-Vives);

vu les préavis du service des Archives d'Etat, en date du
28 avril 1953 et celui de la Ville de Genève, du 9 mai 1953;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des ar-
rêtés, du 9 octobre 1931;

ARRÊTÉ:

De donner le nom de "Chemin de la Florence" (lieu dit de
la région) au nouveau chemin privé desservant le morcellement de la
campagne "La Florence", qui part du chemin du Velours pour aboutir
à droite sur la route de Malagnou et sur la gauche à la future avenue
qui reliera le chemin du Velours au chemin Doctoresse Champendal.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vi-
gueur.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat:

F. Combal

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Archives 1 ex.
Ville de
Genève 1 ex.
Législat. 1 ex.

